



ÉLECTRICITE DE STRASBOURG
Société Anonyme au capital de 71 693 860€
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9
558 501 912 RCS STRASBOURG
www.es-groupe.fr

RAPPORT FINANCIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2021

I Comptes Consolidés Condensés

Forte progression des résultats opérationnels

Le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg S.A. réuni le 29 juillet 2021 a arrêté les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2021, dont les éléments clefs s'établissent comme suit, en normes IFRS :

En M€	30.06.2020	30.06.2021	Variation 2021 / 2020
Chiffre d'affaires	370,9	425,9	+14,8%
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	42,9	57,0	+32,9%
Résultat opérationnel	40,4	49,9	+23,4%
Résultat net part du Groupe	27,2	35,1	+29,0%
Résultat net courant ⁽²⁾⁽³⁾	28,9	39,6	+37,0%

(1) Présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC).

(2) Correspond au résultat net part du groupe, retraité des éléments non récurrents du résultat opérationnel nets d'impôts

(3) Comprend le retraitement des plus et moins-values des activités arrêtées ou des cessions réalisées ou des éléments qui ont un caractère exceptionnel (nature et/ou montant), non significatif, non récurrent, peu fréquent

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 425,9 M€, en progression de +14,8% par rapport au 1^{er} semestre 2020.

Des conditions climatiques conformes aux normales saisonnières et le peu d'effet résiduel de la crise sanitaire entraînent une progression significative des volumes d'électricité et de gaz par rapport au 1^{er} semestre 2020 qui avait été exceptionnellement doux et pénalisé par le 1^{er} confinement.

Cette hausse des volumes, combinée au rebond de l'activité et à des effets prix favorables, contribue à la croissance de +23,4% du résultat opérationnel, à 49,9 M€.

Le résultat net part du Groupe semestriel s'établit à 35,1 M€, en hausse de 29% par rapport au 1^{er} semestre 2020.

II Rapport semestriel d'activité

Distribution d'électricité :

Sous le double effet de conditions climatiques plus favorables qu'au 1^{er} semestre 2020 et du peu d'effet résiduel de la crise sanitaire, les volumes d'électricité distribués par **Strasbourg Électricité Réseaux** progressent de 10% à 3,6 TWh.

Strasbourg Électricité Réseaux a démarré le déploiement généralisé des compteurs communicants. Environ 600 000 compteurs d'ancienne génération seront remplacés d'ici fin 2025 par des compteurs communicants qui contribueront à l'adaptation du réseau électrique à la transition énergétique.

Fourniture d'électricité et de gaz naturel :

Le climat et le peu d'effet résiduel de la crise sanitaire ont également eu un impact favorable sur les ventes d'électricité et de gaz naturel d'**ÉS Énergies**, qui s'établissent respectivement à 2,7 TWh (+6,8%) et 2,5 TWh (+17,8%).

Services énergétiques :

Des effets commerce, prix gaz et climat favorables contribuent à la progression des résultats d'**ÉS Services Énergétiques**.

Production d'énergies renouvelables :

Les centrales en fonctionnement ont produit conformément aux prévisions. Le projet de géothermie d'Illkirch est à l'arrêt suite à l'arrêté préfectoral de suspension temporaire du 15 avril 2021.

II – 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

L'aléa climatique demeure pour la fin de l'année 2021, ainsi que les risques liés au recouvrement des créances clients du fait de l'impact économique consécutive à la crise sanitaire.

II – 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'Électricité de Strasbourg au cours du semestre

ÉS, selon les termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif spécifique dit tarif de cession qui s'applique à toutes les Entreprises Locales de Distribution. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 79,4 M€ au cours du premier semestre 2021.

III Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel

M. Marc Kugler, Directeur Général et Mme Béatrice Pandelis, Directrice Générale Déléguée, certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Électricité de Strasbourg et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.

ELECTRICITE DE STRASBOURG

Société anonyme

26 BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON

67000 STRASBOURG

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Deloitte & Associés
Espace Européen de l'Entreprise
5 Allée d'Helsinki
67300 Schiltigheim
France

ELECTRICITE DE STRASBOURG

Société anonyme

26 Boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Aux actionnaires de la société ELECTRICITE DE STRASBOURG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de

ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Strasbourg, le 30 juillet 2021
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Florent DISSERT



Quentin HENAU

Deloitte & Associés



Véronique MEYER



Groupe ES

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2021

- **États financiers**
- **Notes aux états financiers consolidés**
 - ✓ **Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées**
 - Note 1 : Faits marquants du premier semestre
 - Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires
 - Note 3 : Principes généraux et normes comptables
 - Note 4 : Comparabilité des exercices
 - Note 5 : Périmètre de consolidation
 - Note 6 : Information sectorielle
 - Note 7 : Saisonnalité de l'activité
 - ✓ **Notes explicatives aux comptes consolidés**
 - Note 8 : Produits des activités ordinaires
 - Note 9 : Achats consommés
 - Note 10 : Autres produits et charges opérationnels courants
 - Note 11 : Autres produits et charges opérationnels non courants
 - Note 12 : Résultat financier
 - Note 13 : Charge d'impôt sur le résultat
 - Note 14 : Goodwill
 - Note 15 : Ensemble des immobilisations corporelles
 - Note 16 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées
 - Note 17 : Autres actifs financiers non courants
 - Note 18 : Actifs financiers courants
 - Note 19 : Capitaux propres
 - Note 20 : Passifs spécifiques des concessions
 - Note 21 : Provisions
 - Note 22 : Passifs financiers courants et non courants
 - Note 23 : Tableau des flux de trésorerie
 - Note 24 : Autres engagements
 - Note 25 : Transactions entre parties liées
 - Note 26 : Information sectorielle
 - ✓ **Événements postérieurs à la clôture**

COMPTE DE RESULTAT (données chiffrées en K€)

	Notes	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE (1)
Chiffre d'affaires		425 874	370 909
Autres produits de l'activité		27 277	30 753
Produits des activités ordinaires	8	453 151	401 662
Achats consommés	9	-287 702	-254 675
Charges externes		-16 127	-12 822
Impôts, taxes et versements assimilés		-10 902	-12 004
Frais de personnel		-40 610	-41 861
Amortissements		-29 200	-28 824
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		-658	-775
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		325	86
Autres produits et charges opérationnels courants	10	-11 265	-8 976
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie		-7 710	-403
Autres produits et charges opérationnels non courants	11	564	-1 036
Résultat opérationnel		49 866	40 372
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		-60	913
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence		49 806	41 285
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		116	125
Coût de l'endettement financier brut		-97	-98
Coût de l'endettement financier net		19	27
Autres produits financiers		1 105	1 058
Autres charges financières		-1 003	-1 294
Résultat financier	12	121	-209
Charge d'impôt sur le résultat	13	-14 487	-13 439
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE		35 440	27 637
dont résultat net part du Groupe		35 128	27 229
dont résultat net part des minoritaires		312	408

Résultat par action

Résultat de base par action		4,90	3,80
Résultat dilué par action		4,90	3,80

(1) Les données publiées dans le compte de résultat au titre du 30 juin 2020 font l'objet d'un changement de présentation décrit en note 4 : Comparabilité des exercices.

État du résultat global (données chiffrées en K€)

	30.06.2021	30.06.2020
Résultat net consolidé	35 440	27 637
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	1 610	-380
Variations de juste valeur des titres de dettes	0	0
Différences de conversion	0	0
Impôts différés	-412	61
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables en résultat	1 198	-319
Variations de juste valeur des titres de capitaux propres	373	360
Variations des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	16 607	-1 033
Impôts différés	-4 384	193
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	12 596	-480
Résultat net et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	49 234	26 838
dont part du Groupe	48 922	26 430
dont part des minoritaires	312	408

Pour une meilleure lisibilité des données, le tableau ne présente pas d'information pour la part relative aux entreprises associées pour chacune de ces deux natures de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres car aucun chiffre n'est à mentionner.

BILAN CONSOLIDE (données chiffrées en K€)

ACTIF	Notes	30.06.2021	31.12.2020
Goodwill	14	90 682	90 682
Immobilisations incorporelles		61 224	64 754
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	15	777 350	776 095
Immobilisations en concessions des autres activités	15	10 063	10 718
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	15	42 070	44 103
Immeubles de placement	15	19 271	19 373
Participations dans les entreprises associées	16	23 133	23 406
Autres actifs financiers non courants	17	160 518	180 165
Autres actifs non courants		384	2 568
Impôt différé actif		54 663	57 011
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 239 358	1 268 875
Stocks		27 747	32 083
Créances clients et autres débiteurs		248 821	250 248
Créance d'impôt à recouvrer		887	8 432
Actifs financiers courants	18	62 394	42 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie		124 744	96 258
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		464 593	429 057
Actifs détenus en vue de leur vente		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		1 703 951	1 697 932

PASSIF	Notes	30.06.2021	31.12.2020
Capital émis	19	71 694	71 694
Primes		9 713	9 713
Réserves		246 665	231 097
Résultat		35 128	35 469
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	19	363 200	347 973
Intérêts minoritaires		6 611	5 920
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		369 811	353 893
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	20	228 650	233 062
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	20	540 416	535 171
Provisions	21	192 850	209 261
Passifs financiers non courants	22	15 641	16 044
Autres passifs non courants		3 786	7 482
Impôts différés passif		13 096	14 006
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		994 439	1 015 026
Provisions	21	12 859	15 886
Passifs financiers courants	22	24 486	6 817
Fournisseurs et autres créditeurs		284 587	295 922
Impôts à payer		17 769	10 388
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		339 701	329 013
Passifs détenus en vue de leur vente		0	0
TOTAL DU PASSIF		1 703 951	1 697 932

FLUX DE TRESORERIE (données chiffrées en K€)

	30.06.2021	30.06.2020
Résultat net consolidé	35 440	27 638
Dotations nettes aux amortissements et provisions	27 245	27 816
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5	0
Autres produits et charges calculés	0	0
Plus et moins-values de cession	445	1 034
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	60	-913
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	63 195	55 575
Coût de l'endettement financier net	-19	-28
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	14 413	13 365
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	77 589	68 912
Impôts versés (B)	-2 921	-18 036
Variation du BFR lié à l'activité (C)	14 640	613
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A + B + C) = (D)	89 308	51 489
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	-3 135	-4 003
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	-31 950	-24 448
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	775
Subventions d'investissement encaissées – droits des concédants	198	175
Décaissement / acquisition actifs financiers	-623	-30 440
Encaissement / cession actifs financiers	8 973	21 557
Incidence des variations de périmètre (acquisitions de filiales)	-221	-133
Incidence des variations de périmètre (cessions de filiales)	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-26 756	-36 517
Augmentation de capital ou apports	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-33 696	-38 715
Dividendes versés aux minoritaires	-12	-12
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	213	124
Intérêts financiers nets versés	19	28
Encaissement d'emprunts	302	42
Remboursement d'emprunts	-631	-948
Autres flux liés aux opérations de financement	-261	-80
Flux net trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-34 066	-39 561
Incidence des variations des cours des devises (G)	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	28 486	-24 589
Variation de trésorerie nette suivant détail fourni en note 23 (1)	20 969	-14 512
Trésorerie à l'ouverture	271 948	266 788
Trésorerie à la clôture	292 917	252 276

(1) Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ne présente pas la trésorerie effectivement mobilisable par le Groupe ES ce qui nous amène à compléter l'information financière par un tableau supplémentaire.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (données chiffrées en K€)

	Part du Groupe								Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2021	71 694	14 218	0	348 470	5 299	-91 708	347 973	5 920	353 893
Opérations sur capital									
Opérations sur titres auto-détenus									
Dividendes distribués et affectation du résultat GEIE (1)				-33 696			-33 696	380	-33 316
Résultat net de l'exercice				35 128			35 128	312	35 440
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 475	12 319	13 794		13 794
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	35 128	1 475	12 319	48 922	312	49 234
Variations de périmètre							0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				1			1	-1	0
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 30 juin 2021	71 694	14 218	0	349 903	6 774	-79 389	363 200	6 611	369 811

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 4,70 € par action, soit un montant total distribué de 33 696 K€. Les capitaux propres part intérêts minoritaires comprennent l'affectation de la perte du GEIE 2020 pour +392 K€ et des dividendes versés à des minoritaires pour -12K€.

	Part du Groupe								Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2020	71 694	14 218	0	351 792	4 030	-76 470	365 264	5 535	370 799
Opérations sur capital									
Opérations sur titres auto-détenus									
Dividendes distribués et affectation du résultat GEIE (1)				-38 715			-38 715	160	-38 555
Résultat net de l'exercice				27 229			27 229	408	27 637
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-61	-738	-799		-799
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	27 229	-61	-738	26 430	408	26 838
Variations de périmètre							0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				14			14	-146	-132
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 30 juin 2020	71 694	14 218	0	340 320	3 969	-77 208	352 993	5 957	358 950

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 5,40 € par action, soit un montant total distribué de 38 715 K€. Les capitaux propres part intérêts minoritaires comprennent l'affectation de la perte du GEIE 2019 pour +172 K€ et des dividendes versés à des minoritaires pour -12K€.

✓ Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées

Électricité de Strasbourg est une société anonyme de droit français, domiciliée en France.

Le Groupe ÉS est un énergéticien régional multi-énergies présent dans les activités de distribution d'électricité, de commercialisation d'électricité et de gaz, de services énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2021 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés en date du 29 juillet 2021.

Les méthodes comptables et les bases d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le changement de présentation du compte de résultat réalisé au 31 décembre 2020 fait l'objet d'un retraitement des données semestrielles publiées du 30 juin 2020, décrit en note 4 : Comparabilité des exercices.

Note 1 : Faits marquants du premier semestre 2021

1.1. Activité du Groupe ÉS

Les températures du 1er semestre 2021 ont été dans les normales saisonnières et plus froides que celles du 1er semestre 2020, ce qui a un impact favorable sur les volumes d'électricité et de gaz distribués et commercialisés.

Contrairement au 1er semestre 2020, fortement affecté par la crise sanitaire au niveau des reventes d'énergie à pertes avec un impact marge de 4,5 M€, il n'a pas été constaté d'effet significatif de la crise sanitaire sur les volumes distribués et commercialisés au 1er semestre 2021.

Le gestionnaire du réseau de distribution a réalisé de bons résultats opérationnels, qui se traduisent en particulier par le maintien d'un haut niveau de qualité de fourniture d'électricité. L'activité de raccordement au réseau de nouveaux clients est particulièrement dynamique.

Dans un contexte concurrentiel soutenu, le commercialisateur a défendu ses parts de marché et ses marges, et reste le principal fournisseur alsacien d'électricité et de gaz.

Les productions des deux centrales de géothermie profonde en exploitation dans le Nord de l'Alsace et de la centrale de biomasse de Strasbourg sont conformes aux prévisions.

Le chantier de construction d'une centrale de production combinée d'électricité et de chaleur à partir de la géothermie profonde à Illkirch – Graffenstaden est quant à lui à l'arrêt, suite à l'arrêt de suspension préfectoral du 15 avril 2021. Cet arrêté fait suite aux événements sismiques induits par un opérateur tiers fin 2020 au nord de Strasbourg.

1.2. Faits majeurs du semestre concernant la maison mère Électricité de Strasbourg et ses filiales consolidées par intégration globale

1.2.1 Décision prise pour le déploiement généralisé des compteurs

Les conseils d'administration de Strasbourg Électricité Réseaux du 11 mai 2021 et d'Électricité de Strasbourg le 20 mai 2021, ont approuvé le projet de déploiement généralisé de 527 000 compteurs communicants en remplacement de l'ensemble des compteurs bleus présents sur le

territoire de concession. Cette décision s'inscrit dans la continuité du pré-déploiement de 55 000 compteurs qui a débuté en 2020.

Le calendrier prévisionnel de déploiement des compteurs est prévu de mi-2022 à début 2026, il est aligné avec celui des autres Entreprises Locales de Distribution (ELD) et s'inscrit dans les attendus du code de l'énergie.

Les dépenses liées à ce projet industriel d'ampleur (environ 82 M€) sont financées sur les fonds propres de Strasbourg Électricité Réseaux. Dans les comptes consolidés du 30 juin 2021, un amortissement accéléré est pratiqué pour les compteurs à remplacer, avec un impact limité sur le compte de résultat consolidé semestriel (100 k€).

1.2.2. Suivi 2021 des effets de l'épidémie de Covid 19

La crise sanitaire et les mesures de confinement associées au 1^{er} semestre 2021 ont eu un impact peu significatif sur les volumes distribués et commercialisés, et de façon générale n'ont pas impacté significativement l'activité du Groupe sur cette période.

Au 30 juin 2021, on ne constate pas d'évolution défavorable importante du taux de pertes sur les créances, ce qui s'explique probablement par le maintien des mesures gouvernementales de soutien à l'économie sur la période. Le risque économique lié à la future levée de ses mesures de soutien amène le Groupe à reconduire le mécanisme de provisionnement complémentaire lié à la crise sanitaire mis en place à la clôture du 31 décembre 2020 (voir note 1.2. Effets de l'épidémie de Covid 19 – annexe consolidée aux comptes du 31 décembre 2020). La variation de ce complément de dépréciation des créances clients lié à la crise sanitaire sur le 1^{er} semestre 2021 est non significative.

1.2.3. Actifs de géothermie détenus par ÉS Illkirch Géothermie et ÉS PER Géothermie

Dans les comptes consolidés du 31 décembre 2020, les actifs incorporels et corporels liés à l'activité de géothermie, détenus par ÉS Illkirch Géothermie et ÉS PER Géothermie, ont été dépréciés pour respectivement 23,4 M€ et 6,4 M€. Ces dépréciations reposent sur plusieurs constats :

- des résultats sur différentes simulations techniques et financières réalisées sur le projet de production de chaleur et d'électricité à partir d'énergie géothermale profonde à Illkirch montrant le non recouvrement assuré des montants engagés,
- plusieurs séismes intervenus dans le nord de l'agglomération de Strasbourg fin 2020 amenant la préfecture à retirer l'autorisation de forage à l'opérateur concerné et à réviser les autorisations données aux autres opérateurs dont ÉS Illkirch Géothermie,
- et l'impact potentiel sur la valeur des permis exclusif de recherche avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui privilégie la géothermie de surface à la géothermie profonde.

Le 1^{er} semestre 2021 a été marqué par de nouveaux séismes intervenus dans le nord de l'agglomération de Strasbourg et par la notification à la société ÉS Illkirch Géothermie d'un arrêté de suspension de son activité par la préfecture du Bas-Rhin le 15 avril 2021. L'activité de forage de la société ne pourra pas reprendre, tant que le comité d'expert indépendant missionné par la préfecture du Bas-Rhin n'aura pas remis ses conclusions (prévues au plus tard en mars 2022). Au 30 juin 2021, ces actifs incorporels et corporels de géothermie restent donc dépréciés au bilan consolidé.

1.2.4. Fin des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité pour certains professionnels (TRV) et des Tarifs Réglementés de Vente de gaz

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (1) publiée au Journal Officiel le 9 novembre 2019 (TREX1911204L) prévoit entre autres que les consommateurs finaux non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 M€, ne sont plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2021. Tous ces clients ont une offre marché depuis le 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs la loi mentionnée ci-dessus prévoit la fin des tarifs réglementés de vente de gaz qui aura lieu de manière progressive jusqu'au 30 juin 2023. Depuis la promulgation de la loi le 18 novembre 2019, il n'est plus possible de souscrire un nouveau contrat aux tarifs réglementés de vente de gaz et les TRV gaz sont supprimés dans un délai d'un an pour les petits professionnels soit le 18 novembre 2020 et à compter du 1^{er} juillet 2023 pour l'ensemble des consommateurs. ÉS Énergies Strasbourg, qui est le fournisseur historique mène des actions depuis fin 2019 pour amener ses clients gaz à revoir leur contrat. Au 30 juin 2021, la moitié des clients est passée en offre marché.

1.2.5. Opérations de marché

Le niveau élevé des prix marché d'achats d'électricité pour 2021 et 2022 a amené Strasbourg Électricité Réseaux et ÉS Énergies Strasbourg à effectuer des opérations d'optimisation de sourcing respectivement fin 2020 et au 1^{er} semestre 2021. Ces transactions sont enregistrées conformément à la norme IFRS 9 dans un portefeuille dit « de négoce ».

Les transactions livrées physiquement au 30 juin 2021 sont comptabilisées nettes des achats en chiffres d'affaires conformément à la pratique du secteur. La variation nette de juste valeur des instruments dérivés Énergie est comptabilisée en compte de résultat au poste « Variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

1.3. Fait marquants concernant les filiales consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Filiale ECOGI (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

L'exploitation de la centrale ECOGI de production de chaleur à destination de l'industriel Roquette mise en service en 2016 est conforme aux prévisions. L'arrêt technique annuel de mars 2021, qui prévoyait la sortie de la pompe de production, s'est bien déroulé. La nouvelle pompe hydraulique a été installée, la production est à son niveau nominal.

Groupe SERHY (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

Le groupe poursuit ses développements essentiellement dans la production hydroélectrique avec entre autres l'acquisition de quatre centrales hydroélectriques au 1^{er} semestre 2021. La production d'électricité est en retrait par rapport à l'année précédente suite aux conditions hydrologiques.

ÉS Services Énergétiques (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

Les services énergétiques ont bénéficié des conditions climatiques et du rebond du prix du gaz au 1^{er} semestre. L'activité commerciale est dynamique, avec des succès emblématiques dans l'industrie et les contrats de performance énergétique auprès de collectivités.

Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires

Dispositif gouvernemental face à l'épidémie de Covid 19

L'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19 a suspendu le paiement des factures exigibles entre le 12 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire, un échéancier d'au moins 6 échéances égales débutant un mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire.

La loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire a mis en place un régime transitoire à partir du 11 juillet 2020 autorisant le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles jusqu'au 31 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19. La loi du 14 novembre 2020 puis la loi du 15 février 2021 a prolongé ce régime transitoire jusqu'au 31 décembre 2021.

L'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire a été déclaré par décret à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure. La loi du 14 novembre 2020 puis du 15 février 2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.

L'ordonnance n°2021-141 du 10 février 2021 relative au prolongement de la trêve hivernale a reporté la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021.

Le Groupe a mis en place des dispositions complémentaires pour répondre aux demandes d'accompagnement émanant des clients professionnels (augmentation du nombre d'échéances, possibilité de rallonger le délai de paiement, ...) et des clients particuliers (assouplissement des règles d'accord pour les échéanciers de paiement, ...).

Évolution des Tarifs Réglementés de Ventes d'électricité (TRV électricité)

L'évolution des TRV d'électricité, proposée par la CRE dans sa délibération n° 2021-08 du 14 janvier 2021, a été acceptée par les ministres compétents et publiée au Journal Officiel du 31 janvier 2021 (décisions TRER2101702S, TRER21017085 et TRER21017075). Les tarifs ont été établis sur proposition de la CRE selon la méthode dite de « l'empilement » de tous ses composants. Cette évolution se traduit à compter du 1er février 2021 par une hausse moyenne des tarifs bleus résidentiels de +1,93 % HT (+1,61 % TTC), des tarifs bleus professionnels +3,23 % HT (+2,61 % TTC) et des tarifs verts +2,5 % HT.

Cette réévaluation du niveau des tarifs réglementés de vente d'électricité par la CRE tient compte en particulier de l'augmentation du coût d'approvisionnement en énergie et en garanties de capacité, de l'ajustement du rattrapage des écarts entre coûts et recettes des TRV des années 2019 et 2020, de l'évolution des coûts commerciaux liés aux prévisions d'impayés en 2021 notamment dans le contexte de la crise sanitaire et à l'ajustement des coûts de commercialisation sur le périmètre des clients non résidentiels restant éligibles au tarif réglementé.

Évolution des Tarifs Règlementés de Ventes en gaz (TRV gaz)

La révision trimestrielle des TRV en gaz naturel applicable à ES Énergies Strasbourg se traduit :

- au 1^{er} janvier 2021 par une augmentation de +0,328 centime HT du kWh,
- et au 1^{er} avril 2021 par une hausse de +0,185 centime HT du kWh.

Évolution des taxes liées aux ventes d'électricité et de gaz

Les principales taxes liées aux ventes d'électricité et de gaz n'ont pas évoluées significativement au 1^{er} semestre 2021.

Tarifs de cession

La décision du 28 janvier 2021 (TRER2101705S) publiée au Journal Officiel du 31 janvier 2021 relative aux tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution a fixé les barèmes applicables à compter du 1^{er} février 2021 conformément à la délibération de la CRE n°2021-09 du 14 janvier 2021, soit une augmentation de +3,96% HT en moyenne.

Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH)

Les demandes au guichet ARENH de novembre 2020 se sont élevées à 146,2 TWh pour l'année 2021 alors que la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42 € par MWh est toujours plafonnée à 100 TWh. Par conséquent ES Énergies Strasbourg a fait l'objet d'un écrêtement total des volumes demandées pour 2021 et a souscrit auprès d'EDF un contrat lui permettant de sourcer les volumes dans les mêmes conditions que l'accord-cadre ARENH, soit avec un écrêtement partiel d'environ 31,6% des volumes.

Aucune modification des souscriptions ARENH n'a été demandée par ES Énergies Strasbourg au guichet de mai 2021. Par conséquent les livraisons pour l'année 2021 n'ont pas été modifiées après ce guichet.

Par ailleurs conformément à la délibération 2020-071 du 26 mars 2020, la CRE a pris en compte les effets de la crise sanitaire sur le marché de l'électricité et aucun fournisseur ayant souscrit de

l'ARENH en 2020 n'est redevable de pénalités CP2 en cas d'écart entre les volumes demandés et les droits 2020 constatés (délibération 2021-170 du 17 juin 2021).

Les discussions relatives à la réforme de l'ARENH et à la réorganisation d'EDF se poursuivent entre l'État français et la Commission européenne. Il n'y a pas de certitude quant à leur calendrier ni quant à leur aboutissement.

Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)

La CRE a publié le 17 novembre 2016 les délibérations portant décision sur le TURPE 5 Transport (HTB) et le TURPE 5 Distribution (HTA-BT) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2021.

Le nouveau cadre tarifaire TURPE 6 entre en vigueur au 1^{er} août 2021. La CRE a publié deux délibérations portant décision sur le TURPE 6 Transport (HTB) et le TURPE 6 Distribution (HTA-BT) le 21 janvier 2021, après avis favorable du Conseil supérieur de l'énergie. Ces tarifs s'appliqueront du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2025.

TURPE 6 HTB - Transport

La délibération CRE n°2021-12 du 21 janvier 2021 décide d'une hausse moyenne des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité de + 1,09 % à compter du 1^{er} août 2021 et à une hausse de + 1,57 % par an sur l'ensemble de la période tarifaire, sur la base d'une hypothèse d'inflation moyenne sur la période de 1,07 % par an.

D'autre part la note 3 de la délibération CRE n°2021-162 du 3 juin 2021 précise la compensation à verser à Strasbourg Électricité Réseaux au titre des charges nettes 2020 du dispositif relatif au statut d'électro-intensif de certains consommateurs, soit une compensation de 0,17 M€ qui correspond au montant à recevoir qui a été comptabilisé dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 (conformément aux dispositions de l'article L.341-4-2 du code de l'énergie).

La délibération CRE n°2021-104 du 25 mars 2021 revoit le dispositif relatif à la réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport accordée aux sites fortement consommateurs d'électricité, Les modalités d'accès au dispositif sont revues et la réduction de la facture de transport d'électricité des sites éligibles passe à 81 % à compter du 11 mai 2021. Par ailleurs les gestionnaires de réseau obtiennent toujours une compensation qui couvre les charges nettes de l'application de ce dispositif.

TURPE 6 - Distribution

La délibération CRE n° 2021-13 du 21 janvier 2021 décide d'une hausse moyenne des tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité de +0,91 % au 1^{er} août 2021, et de +1,39 % en moyenne par an sur l'ensemble de la période tarifaire, sur la base d'une hypothèse d'inflation moyenne sur la période de 1,07% par an.

Tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz (ATRT)

Le 9 décembre 2020, la délibération n°2020-294 de la CRE décide de l'évolution du tarif ATRT 7 à compter du 1^{er} avril 2021, soit une baisse moyenne de -1,23 % du tarif réseau principal de GRT Gaz, une baisse moyenne de -1,58% du tarif réseau régional GRT gaz, et une hausse moyenne de +1,26 % du tarif réseau régional de Teréga.

Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz (ATRD)

La délibération n° 2017-281 de la CRE, publié le 1^{er} mars 2018, porte sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel pour chacune des entreprises locales de distribution (dits « tarifs ATRD5 »), et conçus pour s'appliquer pour une durée d'environ quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2018. Les « tarifs ATRD5 » applicables à Réseau GDS, prévoient en sus la prise en charge par le distributeur gaz de la part acheminement des impayés subis par les fournisseurs depuis le 1^{er} octobre 2017.

La délibération n° 2021-146 de la CRE publié le 27 mai 2021, portant décision sur les tarifs non péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de

distribution a fixé les nouveaux tarifs dits « ATRD » applicables à compter du 1^{er} juillet 2021 sur le territoire desservi par Réseau GDS, soit une baisse d'environ -1,79 % du coût d'acheminement gaz.

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et Certificats d'Économies d'Énergie Précarité Énergétique (CEE PE)

Le décret n°2021-712 du 3 juin 2021 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux certificats d'économies d'énergie, fixe l'objectif d'économies d'énergie pour la cinquième période du dispositif des CEE, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, à hauteur de 2 500 TWh cumac, dont 730 TWh cumac au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (obligation en hausse de 17% par rapport à la période précédente).

Le décret accroît l'efficacité du dispositif, renforce les financements auprès des ménages en grande précarité (hausse de l'obligation précarité, périmètre restreint aux ménages grands précaires, hausse de la pénalité précarité à 20€/MWhc) et favorise les énergies décarbonées.

Le Groupe a estimé le volume de son obligation totale pour la 5^{ème} période à 15,9 TWh cumac versus 12,2 TWh cumac pour la 4^{ème} période, soit une augmentation de 30% de l'obligation CEE et CEE PE.

Note 3 : Principes généraux et normes comptables

3.1. Référentiel comptable

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du Groupe est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile.

3.2. Évolution du référentiel comptable au 30 juin 2021

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2020.

3.2.1. Textes adoptés par l'Union européenne

Les textes adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2021 sont :

- les amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS7, IFRS4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence (« taux benchmark ») - phase 2, publiés le 27 août 2020. Ces amendements précisent notamment le traitement comptable applicable en cas de

changements dans les modalités de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs ou de passifs financiers ainsi que les impacts de ces changements sur les relations de couverture concernées par la réforme Ibor. Le principal taux utilisé par le Groupe et concerné par la réforme est l'EONIA. L'impact de ce texte est uniquement de nature opérationnelle (révision des contrats de cash pooling) sans impact sur les comptes du Groupe ;

- et les amendements IFRS 4 « Contrats d'assurance – exemption provisoire d'application IFRS 9 », publiés le 25 juin 2020, le Groupe n'est pas concerné.

Les textes adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2021 sont :

- les amendements à IFRS 10 « États financiers consolidés » et à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » publiés le 11 septembre 2014 ;
- les amendements IAS 37 « Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire » publiés le 14 mai 2020 ;
- et les amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 » publiés le 28 mai 2020.

Le Groupe n'applique pas par anticipation ces amendements au 30 juin 2021. Ces amendements, lorsqu'ils seront d'application obligatoire, n'auront pas d'impact sur les comptes du Groupe.

3.2.2. Autres textes publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne

Les textes suivants n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne. Ils seraient applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, 2022 ou 2023.

Des analyses sont en cours pour estimer l'impact éventuel de ces textes sur les comptes du Groupe, qui devraient être limités :

- les améliorations annuelles (cycle 2018-2020) publiés le 14 mai 2020 ;
- les amendements IAS 1 « Présentation des états financiers – Classement des passifs » publiés le 23 janvier 2020 ;
- les amendements IAS 1 « Présentation des états financiers – Practice statement 2 « Disclosure of accounting policies » publiés le 12 février 2021 ;
- les amendements IAS 16 « Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue » publiés le 14 mai 2020 ;
- les amendements IFRS 3 « Mise à jour la référence au Cadre conceptuel » publiés le 14 mai 2020 ;
- les amendements IAS 37 « Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire » publiés le 14 mai 2020.
- la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée le 18 mai 2017 ainsi que les amendements à IFRS 17 publiés le 25 juin 2020 ;
- les amendements IAS 8 « Définition des estimations comptables » publiés le 12 février 2021 ;
- les amendement IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » publiés le 31 mars 2021 ;
- et les amendements IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » publiés le 7 mai 2021.

3.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, ainsi que les notes qui les accompagnent.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction

de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont identiques à celles décrites en note 4.3 de l'annexe des états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Points spécifiques du 1^{er} semestre 2021

Le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme au 30 juin est calculé en projetant sur un semestre l'engagement de la clôture annuelle précédente, compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture et ajusté le cas échéant des changements de régime. En cas de modification, réduction ou liquidation de régime intervenant en cours de période, les hypothèses actuarielles et l'évaluation des engagements sont mises à jour à la date du changement. A compter de cette date, le coût des services rendus et l'intérêt net au titre des prestations définies sont ajustés en conséquence.

Hormis les situations visées précédemment, les hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des engagements pour avantages du personnel pour les arrêtés intermédiaires sont modifiées par rapport à celles utilisées lors des clôtures annuelles si des évolutions significatives interviennent sur certains paramètres (par exemple le taux d'actualisation). Au 30 juin 2021, le taux d'actualisation et le taux d'inflation sont respectivement de 1,30 % et 1,30 %.

Fonds de péréquation de l'électricité (FPE)

Le fonds de péréquation de l'électricité est destiné à compenser l'hétérogénéité des conditions d'exploitation résultant de la disparité des réseaux et des consommations sur le territoire national. Une formule de péréquation sert à déterminer sur une base annuelle, pour chaque distributeur, un solde contributeur ou bénéficiaire. Strasbourg Électricité Réseaux, aux côtés d'Enedis, fait partie des contributeurs au fonds de péréquation.

Strasbourg Électricité Réseaux en l'absence d'arrêté a comptabilisé la meilleure estimation à date de la contribution FPE, en utilisant la méthode de calcul retenu dans l'arrêté publié au Journal Officiel du 22 octobre 2020 (TRER2029229A) qui définissait la contribution FPE au titre de 2020, soit une charge de 1,25 M€ qui vient diminuer le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2021.

Note 4 : Comparabilité des exercices

Changement de présentation

Au 31 décembre 2020, le Groupe a effectué un changement de présentation du compte de résultat consolidé en appliquant la recommandation n°2020-01 de l'ANC pour une meilleure lisibilité des comptes consolidés. Les reclassements effectués sont les suivants :

- le Groupe génère de la production immobilisée comprenant des charges de personnel et des sorties de stock. La recommandation n°2020-01 précise que ces charges doivent être comptabilisées en réduction des comptes de charges concernés car elles ne répondent pas à la définition d'un produit.
- le Groupe présente son compte de résultat par nature en affectant les dotations et reprises de provisions dans les différentes rubriques concernées. La rubrique Dépréciations nettes n'est plus utilisée.

L'information comparative du compte de résultat présentée dans les états primaires et dans leurs notes annexes est retraitée des impacts de ce changement de présentation du compte de résultat consolidé pour les données chiffrées du 30 juin 2021.

Les reclassements effectués sont détaillés dans le tableau suivant :

	Reclassements			30.06.2021 RETRAITE (1)
	30.06.2020 PUBLIE	Production immobilisée	Dotations et reprises de provisions	
Chiffre d'affaires	370 909			370 909
Autres produits de l'activité	35 618	-4 865		30 753
Produits des activités ordinaires	406 527	- 4 865	0	401 662
Achats consommés	-255 957	1 282		- 254 675
Charges externes	-12 822			-12 822
Impôts, taxes et versements assimilés	-12 004			-12 004
Frais de personnel	-47 039	3 583	1 595	-41 861
Amortissements	-28 824			-28 824
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	-775			-775
Dépréciations nettes	-28		28	0
Variation de stocks de produits encours et de produits finis	86			86
Autres produits et charges opérationnels courants	-7 353		- 1 623	- 8 976
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	-403			-403
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1 036			-1 036
Résultat opérationnel	40 372	0	0	40 372
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	913			913
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	41 285	0	0	41 285
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	125			125
Coût de l'endettement financier brut	-98			-98
Coût de l'endettement financier net	27			27
Autres produits financiers	1 058			1 058
Autres charges financières	-1 294			-1 294
Résultat financier	-209	0	0	-209
Charge d'impôt sur le résultat	-13 439			-13 439
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0			0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE	27 637	0	0	27 637
dont résultat net part du Groupe	27 229			27 229
dont résultat net part des minoritaires	408			408

Note 5 : Périmètre de consolidation

4.1. Évolution du périmètre au cours du 1er semestre 2021

Le périmètre de consolidation du Groupe ES n'a pas subi de modification au cours du 1^{er} semestre 2021.

4.2. Évolution du périmètre au cours de l'exercice 2020

En 2020, le périmètre de consolidation du Groupe ES n'a pas été modifié.

Note 6 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne. Les secteurs sont définis par entité et activité, l'information par zone géographique n'étant pas pertinente pour le Groupe Électricité de Strasbourg, qui a ses actifs et ses clients essentiellement en Alsace.

L'information sectorielle est composée de 3 secteurs opérationnels :

- Distributeur d'électricité : activité de gestion de réseau de la filiale Strasbourg Électricité Réseaux ;
- Production et Commercialisation d'électricité et de gaz : activité de production et de commercialisation d'énergies et de services associés ;
- Autres secteurs : regroupant les différentes activités de la maison mère Électricité de Strasbourg et des autres filiales comme les services énergétiques, l'immobilier, ...

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché.

Note 7 : Saisonnalité de l'activité

Le résultat opérationnel intermédiaire dégagé est caractérisé par une importante saisonnalité liée à un haut niveau d'activité aux 1^{er} et 4^{ème} trimestre de l'année civile. Le phénomène, fonction des conditions climatiques et de la tarification, est d'amplitude variable selon les années. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 21 affecte la saisonnalité du résultat opérationnel entre les deux semestres, certaines taxes n'étant plus étalées sur l'année mais constatées dès la survenance du fait générateur de ces taxes, soit sur le premier semestre dans la plupart des cas.

Pour illustration, les chiffres d'affaires et résultats opérationnels courants au titre du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2020 ainsi que ceux de l'exercice 2020 sont présentés ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2020 Retraité	2 ^{ème} semestre 2020 Publié	Exercice 2020 Publié
Chiffre d'affaires	370 909	370 395	741 304
Résultat opérationnel	40 372	25 782	66 154

✓ Notes explicatives aux comptes consolidés

Note 8 : Produits des activités ordinaires

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Ventes d'énergie et péage	386 811	343 603
Prestations de services	15 130	3 784
Ventes de Marchandises	7 819	8 137
Autres produits d'exploitation	16 114	15 385
Chiffre d'affaires	425 874	370 909
<i>dont CA des contrats comptabilisés à l'avancement</i>	<i>132 525</i>	<i>118 451</i>
<i>dont CA des contrats comptabilisés à un moment précis</i>	<i>293 349</i>	<i>252 458</i>
Subventions d'exploitation (1)	27 277	30 753
Autres produits de l'activité	27 277	30 753
Produits des activités ordinaires	453 151	401 662

(1) Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la subvention CSPE reçue au titre de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Note 9 : Achats consommés

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Achats matières premières & autres approvisionnements (1)	-5 957	-5 323
Production immobilisée liée aux variations de stocks	1 776	1 282
Achats de sous-traitance	-1 465	-1 357
Achats d'énergies (2)	-260 342	-229 057
Charges de transport et d'acheminement	-20 461	-19 186
Achats non stockés, matériel et fournitures	-1 221	-1 034
Achats de marchandises	-32	0
Achats et variations de stocks	-287 702	- 254 675

(1) Les montants ci-dessus incluent les variations de stocks.

(2) La rubrique Achats d'énergies comprend les achats d'électricité, les achats consommés de gaz (y compris variation de stock gaz) et les achats obligés d'électricité produite par certaines installations (installations photovoltaïques ou de gaz par exemple) qui sont compensés par la subvention CSPE.

Note 10 : Autres produits et charges opérationnels courants

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 896	-1 547
Dotations / Reprises pour pertes de valeur créances clients et autres débiteurs	159	-1 854
Dotations / Reprises aux provisions pour risques et charges - autres	297	-294
Achats de CEE & CEE PE	-13 019	-5 771
Redevances versées aux communes	-1 365	-1 204
Autres charges de gestion courante	-245	-260
Autres charges opérationnelles courantes	- 16 069	- 10 930

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Autres produits d'exploitation (1)	4 707	1 428
Dotations / Reprises aux provisions pour litiges	97	526
Autres produits opérationnels courants	4 804	1 954
Autres produits et charges opérationnels courants	-11 265	-8 976

(1) Comprend essentiellement la variation de stock des CEE pour 3 285 k€ et des produits divers de gestion courante.

Note 11 : Autres produits et charges opérationnels non courants

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Valeur nette des actifs cédés ou mis au rebut	-448	-1 053
Autres charges opérationnelles		-2
Dotations / Reprises aux provisions pour risques et charges	616	
Dotations / Reprises aux provisions pour litiges		
Dotations / Reprises aux provisions sur immobilisations	-145	
Pertes de contrôle exclusif		
Autres charges opérationnelles non courantes	23	- 1 056
Produits des cessions d'actifs	2	20
Autres produits opérationnels	539	
Pertes de contrôle exclusif		
Autres produits opérationnels non courants	541	20
Autres produits et charges opérationnels non courants	564	- 1 036

Note 12 : Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué des Produits de Trésorerie et d'équivalent de Trésorerie et du coût d'actualisation des provisions pour avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi inclus dans le poste Autres charges financières.

L'évolution de ces deux postes est présentée ci-après :

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Produits de Trésorerie et d'équivalent de Trésorerie	116	125
Coût d'actualisation des provisions liées au personnel	-996	-1 290

Note 13 : Charge d'impôt sur le résultat

Détail de la charge d'impôt	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Impôt courant exigible	-17 846	-15 616
Impôts différés	3 359	2 177
Charge d'impôt	-14 487	-13 439

Note 14 : Goodwill

	30.06.2021	31.12.2020
Valeur nette comptable à l'ouverture	90 682	90 682
Acquisitions		
Cessions		
Pertes de valeur		
Variation de périmètre		
Valeur nette comptable à la clôture	90 682	90 682
Valeur à la clôture	91 517	91 517
Cumul des pertes de valeur à la clôture	835	835

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2021.

Note 15 : Ensemble des immobilisations corporelles

	Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	Immobilisations en concessions des autres activités (1)	Autres immobilisations corporelles du domaine propre	Immeubles de placement
Immobilisations en service	1 474 289	25 851	57 364	42 494
Immobilisations en cours	43 567	473	24 008	0
Avances et acomptes s/ immo corporelles	640	0	0	0
Valeur brute au 30/06/2021	1 518 496	26 324	81 372	42 494
Amortissements et provisions au 30/06/2021	-741 146	-16 261	-39 302	-23 223
Valeur nette au 30/06/2021	777 350	10 063	42 070	19 271
Valeur nette au 31/12/2020	776 095	10 718	44 103	19 373

(1) Les immobilisations en concession des autres activités comprennent les biens du GEIE.

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2021.

Note 16 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées**Détail par coentreprises et entreprises associées**

	Types	Secteurs (1)	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres 30.06.2021	Dont quote-part de résultat 30.06.2021	Quote-part de capitaux propres 31.12.2020	Dont quote-part de résultat 31.12.2020
ECOGI SAS	coentreprise	A	40,00	3 136	260	2 875	660
SHL SAS	coentreprise	V	50,00	1 692	-3	1 695	133
SERHY SAS	coentreprise	V	35,50	13 190	-176	13 579	974
ES SERVICES ENERGETIQUES SA	coentreprise	A	50,00	5 116	-141	5 257	-728
			Total	23 134	-60	23 406	1 039

(1) A = Autres secteurs, V=Production et Commercialisation d'énergies

Note 17 : Autres actifs financiers non courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur	Juste valeur	Revalorisation / Résultat	Revalorisation / Capitaux propres	Revenus perçus
	30.06.2021	30.06.2021	30.06.2021	30.06.2021
Titres de dettes – JV OCI non recyclable				459
Titres de dettes – JV OCI recyclable	128 009			425
Titres de capitaux propres – JV OCI non recyclable	11 734		277	
Titres de capitaux propres – JV résultat	631			
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur positive en OCI	634		531	
Instruments financiers dérivés de négoce – juste valeur positive en résultat (1)				
Total	141 008		808	884

(1) Les instruments financiers dérivés de négoce comprennent les opérations de marché mentionnées en faits marquants note 1.2.5.

Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur comptable	Revenus perçus
	30.06.2021	30.06.2021
Prêts et créances émises par l'entreprise	9 962	70
Dépôts et cautionnements	9 548	133
Compte courant EDF et autres (placements > 3 mois)		
Total	19 510	203

Note 18 : Actifs financiers courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur	Juste valeur	Revalorisation / Résultat	Revalorisation / capitaux propres	Revenus perçus
	30.06.2021	30.06.2021	30.06.2021	30.06.2021
Titres de dettes – JV OCI recyclable	40 164			144
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur positive en OCI	1 232		914	
Instruments financiers dérivés de négoce – juste valeur en résultat	11 445	6 950		
Total	52 841	6 950	914	144

Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur comptable	Revenus perçus
	30.06.2021	30.06.2021
Prêts et créances financières émises	1 026	7
Dépôts et cautionnements	25	
Comptes courants EDF et autres (placements > 3 mois)	8 502	-22
Total	9 553	-15

Note 19 : Capitaux propres

19.1 Capital social

Au 30 juin 2021, le capital social d'Électricité de Strasbourg s'élève à 71 693 860 euros, divisé en 7 169 386 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 10 euros chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

19.2 Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 2021 a voté une distribution de dividende au titre de l'exercice 2020 de 33 696 K€ (soit 4,70 € par action contre 5,40 € par action en 2020 au titre de 2019).

Note 20 : Passifs spécifiques des concessions

	30.06.2021	31.12.2020
Contrevaleur des biens	533 730	537 612
Financement concessionnaire non amorti	-305 080	-304 550
Droits sur biens existants - Valeurs nettes	228 650	233 062
Amortissement financement du concédant	205 177	201 384
Provision pour renouvellement	335 239	333 787
Droits sur biens à renouveler	540 416	535 171
Passifs spécifiques des concessions de Distributions Publique d'électricité	769 066	768 233

Note 21 : Provisions

	A l'ouverture	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise conso.	Reprise sans objet	Variation écart actuariel	Autres variations	Clôture
Prov. litiges (1)	1 035		134	172	59			938
Prov. Avantage au personnel – postérieurs à l'emploi	200 440		4 607	3 787		-16 607		184 653
Prov. Avantage au personnel – long terme	17 850		29	747				17 132
Prov. Avantage au personnel – court terme	3 362		1 674	3 362				1 674
Prov. pour impôts	319			234				85
Prov. pour autres charges	2 141			775	139			1 227
Total	225 147	0	6 444	9 077	198	-16 607		205 709

	Part Courant (< 1 an)	Part Non Courant (> 1 an)
Prov. litiges (1)	938	
Prov. Avantage au personnel – postérieurs à l'emploi	7 755	176 898
Prov. Avantage au personnel – long terme	1 494	15 638
Prov. Avantage au personnel – court terme	1 674	
Prov. pour impôts	85	
Prov. pour autres charges	913	314
Total	12 859	192 850

(1) Au courant du 1^{er} semestre 2021, il n'y a pas eu d'évolution significative des litiges mentionnés en note 35 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2020, et il n'y a pas de nouveaux litiges significatifs.

Passifs éventuels liés à des litiges

La note 35 de l'annexe consolidée aux comptes du 31 décembre 2020 mentionne deux passifs éventuels. Le passif éventuel né fin 2017 entre la filiale ÉS Énergies Strasbourg et une société concurrente pour la cessation de pratiques de démarchage abusif n'a pas évolué courant du 1^{er} semestre 2021.

Par ailleurs, le groupe fait actuellement l'objet d'une procédure devant l'Autorité de la concurrence. Celle-ci fait suite à une saisine d'office de l'ADLC en date du 4 novembre 2019. Elle porte sur la constitution d'un partenariat par sa filiale ÉS Services Énergétiques dans le domaine de l'exploitation de réseaux de chaleur.

EDF, Dalkia, Électricité de Strasbourg, et EDEV ont reçu le 3 mai 2021 une notification de griefs, qui marque la première étape d'une procédure contradictoire sans préjuger de son issue finale. Au terme de l'instruction au fond, si l'Autorité de la concurrence devait conclure à l'existence d'une pratique anticoncurrentielle, elle pourrait être conduite à prononcer une sanction financière en application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Note 22 : Passifs financiers courants et non courants

	30.06.2021	COURANT	NON COURANT	
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements reçus	7 514	2 759	712	4 043
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur en OCI				
Instruments financiers dérivés de négoce – juste valeur en résultat	20 659	20 659		
Dettes financières diverses	11 954	1 068	3 679	7 207
Total	40 127	24 486	4 391	11 250

Note 23 : Tableau des flux de trésorerie

23.1. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

	30.06.2021	30.06.2020 RETRAITE
Variation des stocks	4 336	-1 569
Variation des créances d'exploitation	35 802	89 315
Variation des dettes d'exploitation	-37 714	-68 610
Variation de la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE°)	1 587	-14 545
Variation des autres créances et dettes diverses	10 629	-3 978
Variation du besoin en fonds de roulement	14 640	613

23.2. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture 01.01.2021	Trésorerie à la clôture 30.06.2021
Disponibilités	29 669	35 514
Équivalents de trésorerie	66 589	89 230
Autres passifs	0	0
Total	96 258	124 744

23.3. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté en complément au bas du tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture 01.01.2021	Trésorerie à la clôture 30.06.2021
Disponibilités	29 669	35 514
Équivalents de trésorerie	66 589	89 230
Titres de dettes – JV OCI recyclable (peu importe l'échéance)	175 690	168 173
Autres passifs	0	0
Total	271 948	292 917

La variation de trésorerie présentée dans ce tableau comprend également les placements qui ont une échéance de plus de 3 mois mais pour lesquels le risque de changement de valeur est négligeable.

23.4. Tableau de variation de l'endettement financier net

	Trésorerie à l'ouverture 1.01.2021	Variation	Trésorerie à la clôture 30.06.2021
Trésorerie brute	96 258	28 486	124 744
Soldes débiteurs bancaires			
Trésorerie nette (a)	96 258	28 486	124 744
Certains passifs financiers à court et long terme	19 970	-502	19 468
Certains passifs d'exploitation			
Instruments financiers – couverture (appel de marge)			
Endettement financier brut (b)	19 970	-502	19 468
Endettement financier net si (a-b) < 0	-	-	-
Trésorerie nette si (a-b) > 0	76 288	28 988	105 276

23.5. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Dans les opérations de financement, les variations des passifs correspondent en totalité à des opérations de cash. La principale variation concerne la distribution des dividendes par Électricité de Strasbourg (voir page 6 Variation des capitaux propres).

Note 24 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs et pris envers les tiers par l'ensemble des entreprises consolidées par intégration globale (engagements hors bilan des sociétés mises en équivalence exclus des données chiffrées ci-dessous).

Engagements donnés	30.06.2021	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	797	687	84	26
Engagements sur commandes d'investissements	26 938	26 202	736	
Engagements sur commandes d'exploitation	47 154	31 918	15 235	1
Contrats de locations simples	236	120	116	
Autres engagements (y compris comptes courants) (1)	31 778	27 778		4 000
TOTAL	106 903	86 705	16 171	4 027

(1) Les comptes courants représentent 2 278 K€ des autres engagements donnés au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, les engagements d'achats d'énergie du Groupe s'élèvent à 259,6 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité, des ventes aux gestionnaires de réseaux ainsi que des positions de négoce.

Engagements reçus	30.06.2021	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	318	318		
Engagements sur commandes d'exploitation	28 274	4 570	13 839	9 865
Contrats de locations simples (loyers immobiliers)	5 834	2 950	2 884	
Autres engagements (1)	52 184	50 388		1 796
TOTAL	86 610	58 226	16 723	11 661

(1) dont une autorisation de découvert de 50 000 K€ incluse dans la convention de trésorerie avec EDF.

Note 25 : Transactions entre parties liées

La nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2020.

En particulier, le Groupe ES continue à entretenir des relations significatives avec EDF et RTE pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

Note 26 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché. Les secteurs retenus par le Groupe sont inchangés par rapport à ceux décrits en note 6 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.

au 30 juin 2021	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	135 465	285 593	4 816		425 874
Chiffre d'affaires inter-secteur	512	3 699	22 997	-27 208	
Chiffre d'affaires	135 977	289 292	27 813	-27 208	425 874
EBITDA	78 192	25 206	-16 528		86 870
Résultat sectoriel	28 154	5 183	1 791		35 128

au 30 juin 2020	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	121 837	244 145	4 927		370 909
Chiffre d'affaires inter-secteur	453	3 045	18 492	-21 990	0
Chiffre d'affaires	122 290	247 190	23 419	-21 990	370 909
EBITDA	51 598 (1)	18 795 (1)	1 044 (1)		71 437
Résultat sectoriel	21 819 (1)	8 022 (1)	-2 203 (1)		27 638

(1) neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents (livraison assurée par la filiale ES Énergies Strasbourg).

Événements postérieurs à la clôture

Néant.